Gemeng Mäerzeg

Rapport de la séance n°06 /2026 du Conseil communal du 11 septembre 2026

Présents Mike Poiré / Bourgmestre, Stefano D'Agostino, Lex Schwind / Échevins
Myriam Hansen, Marcel Barros, Lena Gomes, Carine Piette, Claude Fischer / Conseillers

Aender Schroeder / Secrétaire communal

Excusés //

Ouverture de la séance à 14h00

Rapport suivant l'ordre du jour de la séance

---

1. Forêt communale

a. Plan de gestion de l'exercice 2027

Le Conseil communal a unanimement décidé d'approuver le plan de gestion annuel pour la forêt communale de Mertzig pour l'exercice 2027, établi par l'Administration de la Nature et des Forêts, Arrondissement NORD, triage de Grosbous.

b. Organisation d'une vente aux enchères publique pour bois de chauffage en printemps 2027 - Décision de principe et fixation des modalités

Le Conseil communal a unanimement décidé:

- d'approuver le principe de l'organisation d'une vente aux enchères pour bois de chauffage ;
- de fixer la date de cette vente aux enchères au samedi, 27 février 2027 dans la forêt communale « Säitert » ;
- d'arrêter que la vente sera réservée exclusivement aux habitants de la Commune de Mertzig ;
- de fixer les prix minima, comme suit :
  - 150€/corde (chêne/hêtre),
  - 50€/m3 bois long (chêne/hêtre) ;

et arrête que la fixation des intervalles d'offre, des quantités mises en vente, des quantités maximales attribuées par habitant et la détermination des différents lots seront de la compétence du préposé forestier après concertation avec le Collège des Bourgmestre et Échevins ; il en est de même en ce qui concerne la fixation de la date ultime d'enlèvement du bois.

2. Approbation

a. de subsides

Le Conseil communal a unanimement décidé d'allouer un subside ou payer une cotisation aux associations / fondations suivantes :

- HUT – Hëllef um Terrain asbl 50€

b. de subsides aux associations locales

- Le Conseil communal a unanimement décidé d'allouer un subside aux associations locaux suivantes :

Veräin	Montant subside ordinaire
Club des Jeunes Mäerzeg asbl	500€
Chorale Ste. Cécile	1.000€
Dréimoment asbl	7.500€
DT Groussbus-Mäerzeg	6.143,22€
Gaart an Heem - CTF	500€
Fanfare Mertzig asbl	13.500€
FC Sporting Mertzig	13.500€
Mäerzeger Schwéngserten	500€
MGM asbl	500€
RC Car Mertzig	250€
Repair Café Lëtzebuerg	500€
Royal Darts ASBL	250€
Sapeurs Pompiers Mertzig asbl	2.250€

- Le Conseil communal a unanimement décidé de refuser la demande de subside extraordinaire des Sapeurs-Pompiers Mertzig asbl.

c. d'un compromis

Le Conseil communal a unanimement décidé d'approuver le compromis vente signé entre les consorts ELKHAWAGA de Schifflange et le Collège des Bourgmestre et Echevins de la Commune de Mertzig en date du 11 septembre 2026.

d. de plusieurs actes notariés

- Le Conseil communal a unanimement décidé d'approuver l'acte notarié passé entre la dame Maria COSSARO de Mertzig et le Collège des Bourgmestre et Échevins en date du 03 juillet 2026 et concernant la cession gratuite d'une parcelle inscrite au cadastre de la Commune de Mertzig,

Section A de Mertzig, enregistrée sous le numéro 1303/6892, d'une contenance de 1 are et 24 centiares.

- Le Conseil communal a unanimement décidé d'approuver l'acte notarié passé entre les consorts STREFF-KOOS de Mertzig et le Collège des Bourgmestre et Échevins en date du 03 juillet 2026 et concernant l'acquisition d'une parcelle inscrite au cadastre de la Commune de Mertzig, Section A de Mertzig, enregistrée sous le numéro 777/6761, d'une contenance de 51 centiares et au montant de 500.00€.

- Le Conseil communal a unanimement décidé d'approuver l'acte notarié passé entre le sieur Fernand René Carlo Weis de Strassen et le Collège des Bourgmestre et Échevins en date du 03 juillet 2026 et concernant la cession gratuite d'une parcelle inscrite au cadastre de la Commune de Mertzig, Section A de Mertzig, enregistrée sous le numéro 1303/6892, d'une contenance de 1 are et 24 centiares.

e. de plusieurs concessions au cimetière

Le Conseil communal a unanimement décidé d'accorder aux cimetières de Mertzig les concessions pour une durée de 30 ans à :

Nom	Prénom
Beissel	Frank
Beissel	Pia
Beissel	Liliane
Lucas	Marco
Lucas	Marie Suzette

f. du compte administratif 2024

Le Conseil communal a décidé à l'unanimité des voix d'arrêter provisoirement le compte administratif de l'exercice 2024.

g. du compte de gestion 2024

Le Conseil communal a décidé à l'unanimité des voix d'arrêter provisoirement le compte de fin de gestion de l'exercice 2024.

h. d'une vente de matériel roulant

Le Conseil communal a unanimement décidé d'approuver la vente de la tondeuse de gazon de la marque « John Deere » au prix net de 8'500 € à l'entreprise « Cloos - Kraus s.à r.l. » de Roost.

3. Finances communales – approbations

a. de modifications budgétaires

Le Conseil communal a unanimement décidé d'approuver le tableau des modifications budgétaires ci-après tel que présenté par le Collège des Bourgmestre et Échevins :

Article	Libellé	Solde (€)	Montant (€)
1/930/161000/18008	Subventions d'investissement en en capital - Projet "EF - MRE"	1'550'000.00	2'827'236.00

b. d'un emprunt

Le Conseil communal a unanimement décidé de contracter un emprunt de 5.000.000 €.

4. Organisation scolaire 2026/2027

a. Occupation des postes

Le Conseil communal a unanimement décidé de procéder à l'occupation des postes du personnel enseignant affecté à l'école fondamentale de Metzig pour l'année scolaire 2026/27, comme suit:

Cycle 1

Numm Klass	Titulaire(s)	Salle	Effectif
Maus (Précoce)	PLETSCHETTE Carole *(Coordinatrice)* FEYEN Carole (Educatrice)	Salle 1.07	16
Fräschen	HAU Nadine	Salle 1.06	16
Päiperlécken	CHABOISSIER Emmy	Salle 1.05	17
Himmelsdéiercher	SCHUSTER Nadine	Salle 1.04	15
Autre(s) intervenant(s)	HUBSCH Pascale BIDOLI Anne ORIGER Brigitte	Salle 1.08 Salle 1.02	

Cycle 2

Numm Klass	Titulaire(s)	Salle	Effectif
C2.1	WELTER Claudine HINGER Carole	Salle 2.02	15
C2.1	WILSON JR. Derek	Salle 2.05	15
C2.2	GOERENS Anna	Salle 2.04	12
C2.2	FERREIRA Wendy	Salle 2.07	12
C2.2	MOURA OLIVEIRA Jess	Salle 2.06	12
Autre(s) intervenant(s) :	KUFFER Myriam *(Coordinatrice)* ORIGER Brigitte	Salle 2.01	

Cycle 3

Numm Klass	Titulaire(s)	Salle	Effectif
C3.1	FURLANI Jessica *(Coordinatrice)*	Salle 3.04	15
C3.1	SCHNEIDER Anja	Salle 3.05	15
C3.2	KIEFFER Lena	Salle 3.07	17
C3.2	BACKENDORF Lis	Salle 3.08	17
Autres intervenants :	BORMANN Sandy GONCALVES TEIXEIRA Diogo LOKAJ Marigona	Salle 3.01	

Cycle 4

Numm Klass	Titulaire(s)	Salle	Effectif
C4.1	BATTISTELLA Joanna JUNGELS Joé	Salle 4.07	15
C4.1	SCHMITZ Nancy *(Coordinatrice)* KASS Martine	Salle 4.08	14
C4.2	OTTELE Julie	Salle 4.05	17
C4.2	SCHAUL Annick ZIMMER Manon	Salle 4.04	17
Autres intervenants :	LOKAJ Marigona	Salle 4.01	

Leçons spéciales

IEBS	HOFFMANN Carmen	Salle 4.02
IEBS	CASTANHO Nina	
AEBS	KELLER Michelle	
PROJET Am Nascht	BRUCK Joëlle SANTOS Nathalie	Salle 3.02
ESEB	SCHMIT Romy FOLSCHETTE Patricia MURIC Enida RODRIDO SOUSA Elody	Salle 3.02 Salle 4.02 Salle 1.03
Accueil	DA SILVA FREITAS Josefa	

b. Plans de surveillance

Le Conseil communal a unanimement décidé d'approuver les différents plans de surveillance élaborés par le personnel enseignant pour l'année scolaire 2026/27.

5. Aménagement communal

a. Approbation d'un morcellement

Le Conseil communal a unanimement décidé d'approuver le plan de morcellement présenté par le bureau « KHOZÉ » de Mamer, agissant pour le compte de Madame Amélie Diderich de Christnach, pour morceler une parcelle inscrite au cadastre de la Commune de Mertzig, section A de Mertzig, et enregistrée sous le numéro 1341/6702, en plusieurs nouvelles parcelles.

b. Modification ponctuelle du plan d'aménagement général - partie écrite

Le Conseil communal a unanimement décidé:

- de donner son accord relatif à l'engagement de la procédure de modification ponctuelle du projet d'aménagement général de la Commune de Mertzig, conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain,

- de procéder aux consultations et publications prévues aux articles 11 et 12 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain et à l'article 7 de loi du 22 mai 2008 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement.

c. Droit de préemption

Le Conseil communal a unanimement décidé de renoncer au droit de préemption quant aux terrains, inscrits au cadastre de la Commune de Mertzig, sous les numéros 777/6763, 777/6764 et 777/6765, section A de Mertzig, situés à Mertzig, au lieu-dit « Rue de Michelbouch ».

6. Confirmation des plusieurs règlements temporaires de circulation

- Le Conseil communal a unanimement décidé de confirmer le règlement temporaire de circulation édicté par le Collège des Bourgmestre et Échevins en date du 28 août 2026 et portant règlementation dans le cadre de la kermesse à Mertzig.

- Le Conseil communal a unanimement décidé de confirmer le règlement temporaire de circulation édicté par le Collège des Bourgmestre et Échevins en date du 19 août 2026 et portant règlementation dans dans la Rue « Zone 30 » à Mertzig.

- Le Conseil communal a unanimement décidé de confirmer le règlement temporaire de circulation édicté par le Collège des Bourgmestre et Échevins en date du 19 août 2026 et portant règlementation dans dans la Rue « Zechel» à Mertzig.

- Le Conseil communal a unanimement décidé de confirmer le règlement temporaire de circulation édicté par le Collège des Bourgmestre et Échevins en date du 03 juillet 2026 et portant règlementation dans dans la Rue « Zone industrielle» à Mertzig.

7. Modification du règlement général de circulation

Le Conseil communal a unanimement décidé de modifier le règlement de circulation communal du 09 juin 2015, comme suit :

- **Art. 2/2/1 Circulation interdite dans les deux sens, excepté cycles**
  Pour les voies énumérées en annexe et se référant au présent article, l'accès aux tronçons désignés est interdit dans les deux sens aux conducteurs de véhicules et d'animaux, à l'exception des riverains, de leurs fournisseurs et des conducteurs de cycles.

  Cette réglementation est indiquée par le signal C,2 'circulation interdite dans les deux sens' complété par un panneau additionnel 5a portant les symboles du cycle et la machine agricole.

  

  CV01 :
  Chemin vicinal « Latterbach », tronçon entre l'intersection avec la Rue « Latterbach » et l'intersection avec la Rue de Vichten.

- **Art. 6/1/1 Zone à 30 km/h**
  Dans la rue ci-après et se référant au présent article, la vitesse maximale autorisée est limitée à 30 km/h.
  Cette réglementation est indiquée aux entrées de cette rue par une signalisation zonale portant le signal C,14 'limitation de vitesse' muni de l'inscription "30".

  Principale, rue (N21)
  Tronçon allant de l'intersection avec la rue « Floetz » et l'intersection avec la Rue de Michelbouch.

8. Fixation de l'impôt commercial et foncier pour 2027

- Le Conseil communal a unanimement décidé de fixer le taux de l'impôt commercial pour l'année 2027 comme suit :

  300 %

- Le Conseil communal a unanimement décidé de fixer les taux de l'impôt foncier pour l'année 2027 comme suit :

A	**400%**	**Propriétés agricoles**
B1	**500%**	**Constructions industrielles ou commerciales**
B2	**400%**	**Constructions à usage mixte**
B3	**400%**	**Constructions à autre usage**
B4	**400%**	**Maisons unifamiliales, maisons de rapport**
B5	**500%**	**Immeubles non-bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation**
B6	**600%**	**Terrains à bâtir à des fins d'habitation**

9. Conseil communal – vacance de poste

Le Conseil communal a unanimement décidé de ne pas organiser d'élections complémentaires et de continuer à 8 Conseillers.

10. Communications

Le Collège des Bourgmestre et Échevins a informé le Conseil communal sur les projets et dossiers d'actualité ainsi que sur les travaux à court et moyen terme.

Clôture de la séance à 15h30
